

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 4

OBJET : Tarifs 2018 : prestations diverses

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 octobre 2017, la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 2 novembre 2017 et la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 octobre 2017

Les tarifs de diverses prestations nécessitent d'être actualisés au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs suivants pour 2018 :

- ① **COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES**
- ② **AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC**
- ③ **COMMERCE SEDENTAIRES**
- ④ **CIMETIERES**

- ⑤ **LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : JOSE MORON, CHAPELLE SAINT-DON ET FORUM REXY**
- ⑥ **LOCATION DE SALLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)**
- ⑦ **LOCATION DE LA SALLE DUMOULIN**
- ⑧ **LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT**
- ⑨ **TRAVAUX EN REGIE – PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION**
- ⑩ **LOCATION DE MATERIELS**

- ⑪ **STATIONNEMENT PAYANT : REVISION DES ZONES ET DES TARIFS**

Enfin, les nouvelles règles imposées par la loi MAPTAM imposent de revoir les conditions et tarifs du stationnement horodaté à effet du 1^{er} janvier prochain :

① COMMUNICATION DES LISTES ELECTORALES

Il convient de fixer le tarif de communication des listes électorales pour l'année 2018, dans les limites fixées par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

Il est proposé de fixer le tarif maximum autorisé inchangé depuis 2001.

ACTIVITES	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Coût par page	0,18 €	0,18 €
Coût pour une disquette	1,83 €	1,83 €
Coût pour un cédérom	2,75 €	2,75 €
Coût pour un envoi par messagerie	0,00 €	0,00 €

En vertu des articles L28 et R16 du code électoral, seuls les électeurs, les candidats et les partis ou groupements politiques peuvent prendre communication et copie de la liste électorale, à condition de ne pas en faire un usage commercial.

C O M M U N E D E R I O M

② AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Commerces et autres activités non sédentaires sur le domaine public	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Marché extérieur		
abonné (mètre linéaire par an)	27,00 €	27,00 €
Non abonné (mètre linéaire par jour)	1,00 €	1,00 €
Halle Alimentaire		
Travée, abonné annuel (mètre linéaire par an)	44,00 €	44,00 €
Travée, abonné trimestriel (mètre linéaire par trimestre)	16,60 €	16,60 €
Travée, non abonné (mètre linéaire par jour)	2,80 €	2,80 €
Travée, abonné annuel avec vitrine froid (mètre linéaire par an)	50,00 €	50,00 €
Case (forfait case par unité par trimestre)	156,00 €	156,00 €
Foires traditionnelles organisées par la commune		
Commerçants (mètre linéaire par jour)	1,80 €	1,80 €
Foires automobiles (par véhicule par jour)	3,55 €	3,55 €
Foires agricoles : petit matériel agricole (par véhicule par jour)	1,15 €	1,15 €
Brocante Vide Grenier		
Professionnel et particulier (le mètre linéaire)	2,60 €	2,60 €
emplacement de moins de 2m pour enfants	gratuit	gratuit
Brocante de la fête de la ville réservée aux riomais	gratuit	gratuit
Manèges (forfait par mètre carré)		
Moins de 8 jours	1,15 €	1,15 €
Plus de 8 jours	1,30 €	1,30 €
Cirques et spectacles sous chapiteau (forfait par jour)		
Cirques 1ère catégorie	412,00 €	412,00 €
Cirques 2-3-4ème catégorie, petits spectacles sous chapiteau et petites expositions	173,00 €	173,00 €
Cirques 5ème catégorie	40,30 €	40,30 €
Autres occupations du domaine public pour des manifestations diverses (forfait par jour)		300,00 €
Ventes au déballage		
exposition vente depuis un véhicule (par véhicule par jour)	116,00 €	116,00 €
Caution due pour l'occupation du domaine public par des cirques, spectacles, expositions et expositions ventes, autres activités de manifestations diverses, versées en plus du tarif d'occupation	609,00 €	609,00 €
Droit de stationnement commerce ambulancier (fleuriste, camion pizza, vente de plats à emporter, etc) (forfait par jour)	31,00 €	31,00 €
Permis de stationner taxis (par véhicule et par an)	138,00 €	138,00 €

*Catégories de cirques :

1^{ère} catégorie 1500-3000 places

2^{ème} catégorie 701-1499 places

3^{ème} catégorie 301-700 places

4^{ème} catégorie 100-300 places

5^{ème} catégorie moins de 100 places

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

COMMUNE DE RIOM

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 11 octobre 2017 ;

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

RIOM

③ COMMERCES SEDENTAIRES

1) Terrasses à l'année

Riom intra muros ¹		
Activités	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	24,55 €	24,55 €
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	25,00 €	25,00 €
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	25,20 €	25,20 €
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	27,30 €	27,30 €

Riom Hors Boulevards ²		
Activités	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Terrasse ouverte (le mètre carré par an)	15,35 €	15,35 €
Terrasse ouverte avec installation amovible (le mètre carré par an)	15,65 €	15,65 €
Terrasse ouverte avec construction (le mètre carré par an)	15,80 €	15,80 €
Terrasse fermée (le mètre carré par an)	27,30 €	27,30 €

2) Terrasses exceptionnelles

Extensions exceptionnelles	Tarifs 2017	Tarifs 2018
extension de la surface commerciale dédiée à la vente sur le domaine public (forfait par jour) ³	31,00 €	31,00 €
extension de la surface commerciale en vue d'accueillir une animation sans vente sur le domaine public (forfait par jour) ³	15,50 €	15,50 €
Extension saisonnière (le mètre carré par an) ⁴		
Intra Muros	24,55 €	24,55 €
Hors Boulevards	15,35 €	15,35 €

3) Autres occupations du domaine public par des commerçants sédentaires

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom intra-muros	22,10 €	22,10 €
Occupations du domaine public par des étals et autres mobiliers ne constituant pas des terrasses (le mètre carré par an) Riom Hors Boulevards	14,45 €	14,45 €
Ventes au déballage déballage temporaire devant magasin (forfait par jour)	10,30 €	10,30 €
Occupation du domaine public pour la continuité d'une activité commerciale dans un contexte de travaux du local commercial forfait par semaine pour une surface inférieure ou égale à 15m ²	27,30 €	27,30 €
forfait par semaine par tranche de 5m ² au-delà de 15m ²	0,60 €	0,60 €
forfait par mois pour une surface inférieure à 15m ²	82,00 €	82,00 €
forfait par mois par tranche de 5m ² au-delà de 15m ²	1,60 €	1,60 €

¹ « Riom Intra muros » est la zone du centre-ville délimitée par les boulevards : Desaix, Chancelier Michel de l'Hospital, Etienne Clémentel, de la Liberté, de la République. Sont compris dans cette zone les deux côtés de chaque boulevard.

² « Riom Hors Boulevards » comprend le reste de la ville non compris dans le périmètre énoncé ci-dessus.

³ Ces tarifs s'appliquent notamment aux opérations d'animation quel que soit l'organisateur.

⁴ Uniquement en terrasse ouverte et hors voies de circulation ou zones de stationnement, réservé aux commerces de bouche à consommer sur place, au prorata des mois utilisés.

La part fixe de l'occupation du domaine public représente 40% du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public, les 60% restant représentent la part variable.

Vu l'avis de la Commission Mixte des Foires et Marchés du 11 octobre 2017 ;

④ CIMETIERES

1 - Cimetière traditionnel – Ancien et nouveau cimetière

Dimension 1m×2,50m		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	Durée inexistante en 2017	507 €
30 ANS	Durée inexistante en 2017	1 014 €
50 ANS	1 690 €	1 690 €

Dimension 1m60×2,50m		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	Durée inexistante en 2017	811 €
30 ANS	Durée inexistante en 2017	1 622 €
50 ANS	2 704 €	2 704 €

Dimension 2m×2,50m		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	Durée inexistante en 2017	1 014 €
30 ANS	Durée inexistante en 2017	2 028 €
50 ANS	3 380 €	3 380 €

Concessions de <u>pleine terre</u> au format ancien 1m×2m		
Tarif applicable uniquement pour renouvellement de l'existant		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
30 ANS	430 €	430 €

2 – Cimetière paysager - secteurs 1 - 2 – 3

Dimension 1m×2,50m		
PLEINE TERRE		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	391 €	391 €
30 ANS	785 €	785 €
50 ANS	1 564 €	1 564 €

Dimension 1m×2,50m		
AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 2 PLACES		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	1 044 €	1 044 €
30 ANS	1 429 €	1 429 €
50 ANS	2 210 €	2 210 €

Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 3 PLACES		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	1 383 €	1 383 €
30 ANS	1 752 €	1 752 €
50 ANS	2 551 €	2 551 €

Dimension 1m×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 4 PLACES		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	1 721 €	1 721 €
30 ANS	2 073 €	2 073 €
50 ANS	2 877 €	2 877 €

Dimension 1m66×2,50m AVEC CAVEAU PRÉINSTALLÉ 6 PLACES		
DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	2 091 €	2 091 €
30 ANS	2 746 €	2 746 €
50 ANS	4 028 €	4 028 €

3– Cimetière paysager – Cavurnes secteur 3

DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	250 €	250 €
30 ANS	500 €	500 €
50 ANS	800 €	800 €

4– Cimetière paysager – Case columbarium secteur 4

En béton avec porte en pierre de Volvic et bassin floral collectif.

DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	200 €	200 €
30 ANS	400 €	400 €
50 ANS	700 €	700 €

5 – Cimetière paysager – Case columbarium secteur 6

En granit rose et noir et tablette individuelle.

DURÉE	TARIF 2017	TARIF 2018
15 ANS	300 €	300 €
30 ANS	600 €	600 €
50 ANS	900 €	900 €

6 – Cimetière paysager – Jardin du Souvenir

Dispersion des Cendres au Jardin du Souvenir	TARIF 2017	TARIF 2018
	GRATUIT	GRATUIT

	TARIF 2017	TARIF 2018
Taxe d'inhumation par cercueil, reliquaire, urne	141 €	141 €
Redevance de dépôt au caveau provisoire par jour	5,45 €	5,45 €

⑤ LOCATION DES SALLES MUNICIPALES : JOSE MORON, CHAPELLE SAINT-DON ET FORUM REXY

	Période	Associations Riomoises		Sociétés et organismes Riomois		Associations, sociétés et organismes non Riomois		
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Salle José Moron	Hivernale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	62.82 €	63.50 €	
	Estivale					51.21 €	51.70 €	
Chapelle Saint Don		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	63.42 €	64.00 €	
Forum Rexy	Grande salle	Hivernale	Gratuit*	Gratuit*	277.65 €	280.00 €	601.05 €	607.00 €
		Estivale	Gratuit*	Gratuit*	158.67 €	160.00 €	400.00 €	404.00 €
	Petite salle	Hivernale	Gratuit*	Gratuit*	139.38 €	141.00 €	280.38 €	283.00 €
		Estivale	Gratuit*	Gratuit*	80.50 €	81.00 €	160.29 €	162.00 €
	Régisseur (1)	Gratuit*	Gratuit*	113.32 €	114.00 €	116.45 €	118.00 €	
	Caution	Grande salle 1 000.00 € Petite salle 500.00 € Autres espaces 300.00 €						
Tarifs de nettoyage		Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.						

La tarification « Période hivernale » s'applique du 1^{er} octobre au 30 mars.

(1) La technicité du matériel nécessite impérativement la présence du régisseur municipal pour toutes les manifestations.

C'est pourquoi sa présence sera facturée pour tous les utilisateurs sauf pour les associations riomoises.

En cas d'impossibilité de présence du régisseur municipal, il sera fait appel à un régisseur extérieur qui aura été préalablement habilité par la Commission Culture ou par les services culturels. Le coût réel sera pris en charge par l'utilisateur pour les associations, sociétés et organismes non Riomois.

⑥ LOCATION DES SALLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)

Afin de limiter les interventions des services municipaux, il sera établi une facturation si la mise en place de la salle est demandée par l'utilisateur.

SALLES	LOCATION DE SALLES					
		Associations Riomoises	Associations Extérieures		Organismes Sociétés	
			2017 (TTC)	2018 (TTC)	2017 (TTC)	2018 (TTC)
SALLE Attiret de Mannevil	Tarif à la journée	Gratuit (*)	368.04 €	372.00 €	736.70 €	744.00 €
	Tarif à la séance		122.92 €	124.00 €	245.63 €	248.00 €
SALLE du Tribunal	Tarif à la journée	Gratuit	184.12 €	186.00 €	368.14 €	372.00 €
	Tarif à la séance		61.41 €	62.00 €	122.92 €	124.00 €
SALLES Tanneries Louise Michel Flora Tristan Ambène Mirabel Sardon Espace convivialité	Tarif à la journée	Gratuit	92.21 €	93.00 €	184.22 €	186.00 €
	Tarif à la séance		31.21 €	31.50 €	61.41 €	62.00 €
Hall d'entrée	Exposition tarif à la journée	Gratuit	6.36 €	6.50 €	6.36 €	6.50 €
Tarifs de nettoyage	Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.					

		MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET REGIE		
		Associations Riomoises	Associations Extérieures Ou Organismes ou Sociétés	
			2017 (TTC)	2018 (TTC)
SALLE Attiret de Mannevil	Tarif à la journée	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2018)	490.76 €	496.00 €
	Tarif à la séance	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2018)	171.90 €	174.00 €
SALLE du Tribunal	Tarif à la journée	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2018)	184.22 €	186.00 €
	Tarif à la séance	Gratuit ou Forfait** 58.55 € (2018)	61.41 €	62.00 €

COMMUNE DE RIOM

MISE EN PLACE DES SALLES					
	Temps	Période	Associations Riomoises	Associations Extérieures Ou Organismes ou Sociétés	
			(TTC)	2017(TTC)	2018 (TTC)
Salle Attiret de Mannevil	2h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	50.00 €	50.50 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	86.86 €	87.50 €
Salle du Tribunal	1h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	24.95 €	25.20 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	43.63 €	44.10 €
Salles Flora Tristan Louise Michel	½ h	Lundi au samedi	Effectuée par l'association	12.42 €	12.50 €
		Dimanche et jours fériés	Effectuée par l'association	21.82 €	22.00 €

HALLE MUNICIPALE (CARREAU CENTRAL)

	Journée*		Forfait de 2 jours	
	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2017 (TTC)	2018 (TTC)
Manifestation à vocation économique				
- Association de commerçants riomois	Gratuit 2 fois/an	Gratuit 2 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an
- Autres	250.00 €	252.50 €	400.00 €	404.00 €
Manifestation à caractère culturel, sportif ou caritatif				
- Association riomoise	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an
- Autres	150.00 €	151.50 €	200.00 €	202.00 €
Manifestation à caractère privé organisée par des entreprises ou organismes professionnels	400.00 €	404.00 €	600.00 €	606.00 €
Non restitution des clés	100.00 €	101.00 €	100.00€	101.00 €
Nettoyage non réalisé	200.00 €	202.00 €	200.00 €	202.00 €

*La location du samedi 16h00 au dimanche soir est comptée pour une journée

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception en préfecture : 17/11/2017



LOCATION DE LA SALLE DUMOULIN

		DIMANCHE AU JEUDI			VENDREDI AU SAMEDI				
		Associations riomoises		Extérieurs (associations ou organismes)		Associations riomoises		Extérieurs (associations ou organismes)	
		2017 (TTC)	2018 (TTC)	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2017 (TTC)	2018 (TTC)
Salle sans cuisine	Tarif à la journée	Gratuit*	749.12 €	749.12 €	757.00 €	Gratuit *	Gratuit *	1 248.56 €	1 261.00 €
Salle avec cuisine	Tarif à la journée	Gratuit*	1373.50 €	1373.50 €	1 387.00 €	Gratuit *	Gratuit *	1 872.94 €	1 892.00 €
Salle exposition	Tarif à la journée	Gratuit	499.45 €	499.45 €	504.00 €	Gratuit *	Gratuit *	749.12 €	757.00 €
Prestation du régisseur (1)		Gratuit*	156.05 €	156.05 €	158.00 €	Gratuit*	Gratuit *	156.05 €	158.00 €
Cautions									
	Salle	1 000,00€							
	Cuisine	500,00€							
	Autres espaces	300,00€							
	Clefs	50,00€							
Tarifs de nettoyage		Lorsque la remise en état, après les manifestations, n'est pas faite par l'utilisateur, le tarif "prestations pour le compte tiers" sera appliqué.							

(1) La technicité du matériel nécessite impérativement la présence du régisseur municipal pour toutes les manifestations. C'est pourquoi sa présence sera facturée pour tous les utilisateurs sauf pour les associations riomoises.

En cas d'impossibilité de présence du régisseur municipal, il sera fait appel à un régisseur extérieur qui aura été préalablement habilité par la Commission Culture ou par les services culturels. Le coût réel sera pris en charge par l'utilisateur pour les associations, sociétés et organismes non Riomois.

Modalités de tarification :

Au-delà de 2 jours de location, les salles seront facturées à demi-tarif pour la salle Dumoulin et le Forum Rexy.

Maison des associations :

Au-delà de 2 jours consécutifs de location ou 6 séances à plein tarif, les salles seront facturées à demi-tarif pour les jours ou séances supplémentaires.

Séance : elle correspond à une plage horaire d'environ 3 heures.

****Forfait** : le forfait correspond à la prestation d'un personnel du service « Vie Associative ».

***Modalités d'octroi de la gratuité :**

La gratuité s'applique pour les associations riomoises dans les cas suivants :

- réunions liées à la vie de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale...),
- manifestations organisées à la demande de la Ville ou listées dans le programme d'animations des associations conventionnées,
- autres manifestations : 3 fois par an (toutes salles confondues, salle Attiret de Mannevil à la Maison des Associations, salle Dumoulin et Forum Rexy).

Au-delà de trois manifestations, s'appliqueront les tarifs destinés aux associations extérieures.

⑧ LOCATION DES SALLES DU CENTRE DE LOUBEYRAT

La tarification « hivernale » s'applique à la période du 13 octobre au 26 avril.

	Période	Etablissements scolaires et associations à but non lucratif - Riomois -		Etablissements scolaires et associations à but non lucratif - Non Riomois -		Organismes de formation et organismes divers	
		Tarifs 2017 TTC	Tarifs 2018 TTC	Tarifs 2017 TTC	Tarifs 2018 TTC	Tarifs 2017 TTC	Tarifs 2018 TTC
Salle polyvalente (80 m2)	Hivernale	136.91 €	138.00 €	274.87 €	278.00 €	406.47 €	410.00 €
	Estivale	119.96 €	121.00 €	238.79 €	241.00 €	359.79 €	363.00 €
Salle de réunion (30 m2)	Hivernale	118.87 €	120.00 €	237.72 €	240.00 €	310.97 €	314.00 €
	Estivale	108.25 €	109.00 €	215.44 €	218.00 €	274.87 €	278.00 €
Satellite (110 m2)	Hivernale	189.97 €	192.00 €	378.88 €	383.00 €	555.07 €	561.00 €
	Estivale	165.56 €	167.00 €	329.01 €	332.00 €	491.40 €	496.00 €
Salle restaurant (120 m2)	Hivernale	28.65 €	29.00 €	55.19 €	56.00 €	65.79 €	66.00 €
	Estivale	23.88 €	24.00 €	48.82 €	49.00 €	59.43 €	60.00 €

⑨ TRAVAUX EN REGIE-PRESTATIONS POUR TIERS : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET MODE DE VALORISATION

I) DEFINITION DES TRAVAUX EN REGIE :

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, propose la définition suivante des travaux en régie :

« **Les travaux réalisés en régie** sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant. »

Ainsi, l'enregistrement en section d'investissement des « **travaux en régie** » suppose la valorisation des postes suivants :

- les coûts de main d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- le prix TTC des fournitures nécessaires à la réalisation de l'immobilisation
- l'achat TTC de petit matériel dédié à la réalisation de l'immobilisation
- le coût horaire d'utilisation des engins et du gros matériel (fluide+assurance+amortissement+entretien)
- les frais TTC de location du matériel nécessaire à la réalisation de l'immobilisation

L'enregistrement en section d'investissement est comptablement autorisé si l'intervention en régie correspond aux critères de définition des immobilisations, savoir :

- 1) elles correspondent à l'entrée d'un actif dans le patrimoine de la collectivité : bien immeuble ou meuble,
- 2) elles entraînent une augmentation de la valeur d'un élément d'actif existant ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, **les frais d'entretien et de réparations**, quel que soit le montant, sont à exclure des travaux en régie, contrairement aux **dépenses d'amélioration** qui ont pour effet d'augmenter la valeur ou la durée de vie du bien immobilisé, ou même de diminuer ses coûts d'utilisation.

II) LA VALORISATION 2018 DES TRAVAUX EN REGIE :

La valorisation des travaux en régie repose sur la prise en compte **de trois composantes** :

- Le coût horaire de main d'œuvre :

L'intervention des services techniques de la ville sera valorisée comme suit, en tenant compte du grade des agents. Ces coûts horaires intègrent les charges sociales salariales et patronales, ainsi que la majoration des heures supplémentaires.

	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Apprenti/cae	Technicien
Bâtiments	24,25 €	25,79 €	9,66 €	
Espaces Verts	23,54 €	27,32 €	6,93 €	31,19 €
Garage	23,23 €		10,18 €	
Infrastructure		22,88 €		29,38 €
Logistique	23,09 €	28,51 €		
Magasin	25,44 €			31,49 €
Propreté	22,36 €	26,43 €		
Voirie	24,79 €	26,47 €	9,56 €	

- Prise en compte des achats et locations nécessaires à la réalisation de l'immobilisation :

L'achat de fournitures et matériaux, de petit matériel, et les locations diverses sont à intégrer au coût de réalisation de l'immobilisation **au prix TTC** (Toutes Taxes Comprises).

- Prise en compte de « l'utilisation des différents équipements techniques » nécessaires à la réalisation de l'immobilisation :

Le mode de valorisation ici décrit ne concerne que la catégorie des « engins, véhicules et gros matériels ». Le coût d'utilisation du petit matériel étant peu identifiable.

Le **coût horaire d'utilisation** « des engins, véhicules et gros matériels » intègre quatre composantes :

- la consommation en énergie (carburant ou électricité)
- les frais d'usure ou d'amortissement
- les frais d'assurance
- les frais d'entretien courant

Le même mode de calcul sera employé pour tous les engins et véhicules **ne figurant pas dans la liste ci-après.**

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017



COMMUNE DE RIOM

COÛT VEHICULES 2018

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT	COÛT HORAIRE 2017	COÛT HORAIRE 2018
Véhicule léger	1,92 €	1,95 €
Véhicule utilitaire de – de 3,5 T	2,72 €	2,75 €
Véhicule utilitaire de 3,5 T à 5 T	4,98 €	5,05 €
Véhicule de 5 à 10 T	5,46 €	5,50 €
Véhicule de + de 10 T	9,20 €	9,30 €
Balayeuse aspiratrice	28,93 €	29,20 €
Chargeur tracto pelle	63,86 €	64,50 €
Mini pelle	24,17 €	24,40 €
Chariot élévateur	49,78 €	50,30 €
Compresseur	4,86 €	4,90 €
Nettoyeur HP	1,20 €	1,25 €
Hydrogommeuse	10,40 €	10,50 €

COÛT MATERIEL ESPACES VERTS 2018

Matériel	COÛT HORAIRE 2017	COÛT HORAIRE 2018
débroussailleuse	6,70 €	6,75 €
remorque plateau	19,77 €	19,95 €
tracteur débroussailleur	83,07 €	83,90 €
aspirateur à feuilles	19,03 €	19,20 €
broyeur de branche	49,79 €	50,30 €
engazonneuse	49,79 €	50,30 €
girobroyeur	29,20 €	29,50 €
motobineuse	8,06 €	8,20 €
pompe d'arrosage	10,87 €	11,00 €
rotavator	27,20 €	27,50 €
souffleur	8,06 €	8,10 €
taille haie	5,06 €	5,10 €
tondeuse tractée	6,70 €	6,80 €
tondeuse autoportée	88,29 €	89,20 €
tracteur	35,73 €	36,10 €
tronçonneuse	7,06 €	7,80 €
tronçonneuse sur perche	8,06 €	8,20 €

Le coût à la journée s'entend sur 7 H.

Aérateur – location à la journée 2017 : 202 € / **2018 : 205 €**

III) PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS :

La **tarification 2018** des « prestations pour compte de tiers » reposera sur le même mode de calcul que celui décrit précédemment pour les travaux en régie. Les coûts horaires de main d'œuvre retenus sont identiques.

Accusé de réception en préfecture
063-2163030
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

①① LOCATION DE MATERIELS 2018

Il est rappelé qu'une caution est demandée à la réservation, qui s'établit ainsi :

- caution 155 € si le montant de la location du matériel \leq à 155 € T.T.C.
- caution 309 € si le montant de la location du matériel $>$ à 155 € \leq 309 € T.T.C.
- caution 777 € si le montant de la location du matériel $>$ 309 € T.T.C.

Toute location donne lieu à une facturation minimum de 15 €.

DESIGNATION	FORFAIT 72 h emporté	FORFAIT 72 h livré à Riom	FORFAIT 72 h livré agglomération Riomoise	FORFAIT 24 H SUIVANTES
Table SEREM	1,60 €	2,60 €	3,40 €	0,60 €
Chaise intérieure	1,00 €	1,50 €	2,20 €	0,40 €
Chaise extérieure	1,00 €	1,50 €	2,20 €	0,40 €
Table pliante	3,80 €	4,80 €	6,30 €	1,20 €
Plateau SAMIA	35,50 €	46,50 €	75,30 €	3,40 €
Barrière Police	2,20 €	3,40 €	4,30 €	1,00 €
Grille d'exposition	5,00 €	7,90 €	10,60 €	1,70 €
Barnum 4x2	118,30 €	185,50 €	251,10 €	/
Barnum 4x8	236,60 €	383,70 €	502,20 €	/
Panneau de signalisation	1,20 €	1,80 €	2,50 €	0,50 €
Urne	1,00 €	1,50 €	2,10 €	0,40 €
Isoloir	2,40 €	3,80 €	5,00 €	0,85 €
Plante verte	18,75 €	29,80 €	39,70 €	/

①① STATIONNEMENT PAYANT : REVISION DES ZONES ET DES TARIFS

La loi n° 2014-58 –V, article 63- du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit un changement fondamental au sujet du stationnement payant.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, le stationnement payant sera dépénalisé, ce qui consiste à transformer l'infraction en taxe.

Une réflexion a donc été menée sur les besoins de rotations et en conséquence l'élargissement des périmètres, la révision des zones, des tarifs et des catégories d'usagers.

Les paramètres communs à toutes les zones et catégories d'usagers :

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES ZONES	
Plage d'occupation	9h00 à 12h00 et 14h30 à 18h30
Gratuit	30 premières minutes toutes zones, samedi, dimanche et jours fériés
Forfait Post Stationnement (FPS) (paiement au-delà de 48h00)	30,00 €
Paiement FPS immédiat (paiement en-deçà de 48h00)	16,00 €
Minimum de perception (hors temps gratuit)	0,50 €
Abonnement Résidents	Eligible en zone orange et jaune
Abonnement Professionnel	Eligible en zone jaune uniquement

Les périmètres par zones (plan en annexe) :

- ZONE ROUGE :

- Rue de l'Hôtel de Ville
- Rue Saint Amable
- Rue de l'Horloge
- Rue du Commerce
- Rue Gomot

- ZONE ORANGE :

- Rues intra muros
- Places intra muros
- Boulevards intérieurs
- Contre-allées intérieures

- ZONE JAUNE :

- Boulevards extérieurs
- Contre-allées extérieures

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

COMMUNE DE RIOM

Les tarifs (montants cumulés) et durées maximales autorisées :

Zones	Durée	Tarifs	
ORANGE ET JAUNE	TOUT USAGER		
	30'	Gratuit	
	1h00	0,50 €	
	1h30	1,00 €	
	2h00	1,50 €	
	2h30	2,00 €	
	3h00	2,50 €	
	3h30	3,00 €	
	4h00	5,00 €	
	4h30	30,00 €	FPS
ROUGE	TOUT USAGER		
	30'	Gratuit	
	1h00	1,00 €	
	1h30	1,50 €	
	2h00	2,00 €	
	2h30	30,00 €	FPS
ORANGE ET JAUNE	RESIDENTS		
	30'	Gratuit	
	3h30	1,00 €	
	7h00	2,00 €	
	7h30	30,00 €	FPS
	Abonnement mensuel 31 jours	25,00 €	
	32 jours	30,00 €	FPS
JAUNE	PROFESSIONNELS		
	30'	Gratuit	
	3h30	1,00 €	
	7h00	2,00 €	
	7h30	30,00 €	FPS
	Abonnement mensuel 31 jours	25,00 €	
	32 jours	30,00 €	FPS

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2018,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre des tarifs 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

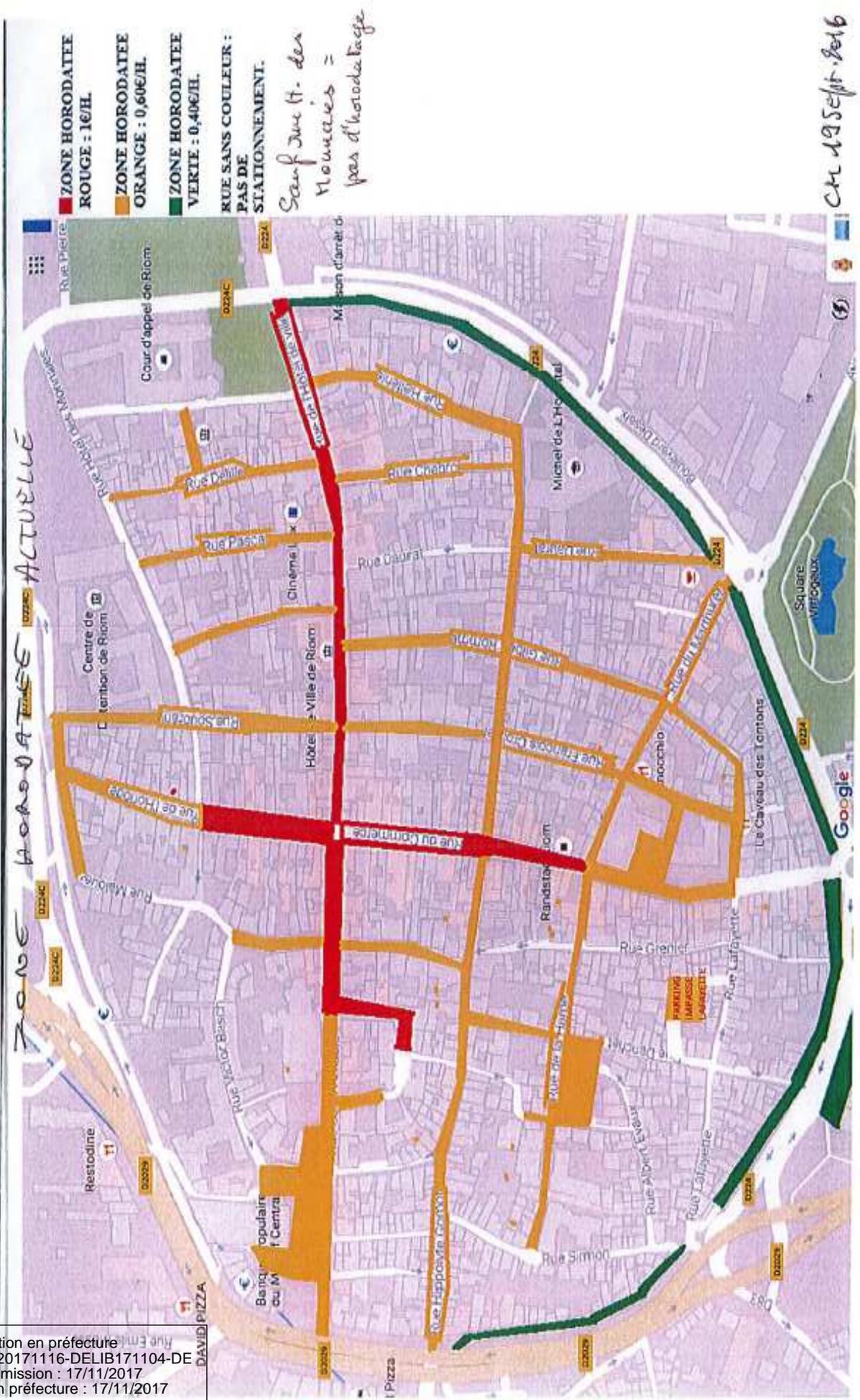
Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
Date de télétransmission : 17/11/2017
Date de réception préfecture : 17/11/2017

COMMUNE DE RIOM



Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20171116-DELIB171104-DE
 Date de télétransmission : 17/11/2017
 Date de réception préfecture : 17/11/2017

